

Québec, le 10 mars 2005

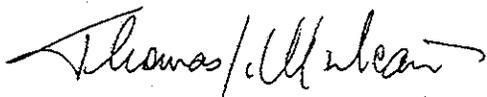
Monsieur William J. Cosgrove
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Je vous informe que je rendrai publiques l'étude d'impact sur le projet de parc éolien à Baie-des-Sables et l'étude d'impact sur le projet de parc éolien à L'Anse-à-Valleau par Cartier énergie éolienne inc., le 30 mars 2005, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer les dossiers pour la consultation publique, tel que prévu aux articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, incluant les avis sur la recevabilité des études d'impact dont vous trouverez copies ci-jointes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Thomas J. Mulcair